

MAISON DE VILLE

ANCIENNE

RESTAURATION &
TRANSFORMATION
2017-2018



COMMUNE
D'AIGLE

SOMMAIRE

PRÉFACE	4 - 5
Frédéric Borloz, <i>syndic d'Aigle</i>	
MESSAGE DE LA DIRECTION DU PATRIMOINE DU CANTON DE VAUD	6 - 7
Nicolas Meier, <i>conservateur des monuments et des sites, direction générale des immeubles et du patrimoine, division monuments et sites</i>	
CHRONIQUE HISTORIQUE DE L'ANCIENNE MAISON DE VILLE D'AIGLE	8 - 13
Christian Schülé, <i>historien</i>	
CAMPAGNE DE RESTAURATION ET TRANSFORMATION	14 - 35
Antoine Graf, Sophie Blanc-Hutmacher, <i>architectes</i>	
UNE NOUVELLE IDENTITÉ L'ESPACE GRAFFENRIED	36 - 38
Corinne Moesching, <i>déléguée à la communication et à la culture de la ville d'Aigle</i>	



PRÉFACE

Les Aiglons retrouvent un édifice public

Pour une collectivité publique, c'est une grande responsabilité de prendre la décision d'un tel chantier. En effet, l'Ancienne Maison de Ville constitue un élément incontournable du patrimoine architectural aiglon. L'imposant bâtiment du 16^e siècle ne passe pas inaperçu au centre d'Aigle : témoin de son histoire, il incarne à lui seul bien des époques. Nous sommes devant cette bâtisse comme devant un livre ouvert, dont surgissent des personnages remontant aux gouverneurs d'Aigle, aux représentants de la Bourgeoisie et aux autorités judiciaires de Leurs Excellences de Berne.

Lorsqu'en 2015 la Commune d'Aigle accepta d'entreprendre la restauration de ce bâtiment, nous nous sommes attelés à une immense tâche. En effet, et les architectes ne le contrediront pas, il est plus facile aujourd'hui de construire du neuf que de rénover ce qui fut édifié avec les techniques du 16^e siècle. Il fallait aussi compter sur la présence de tranches de rénovations partielles entreprises autrefois, par bribes et morceaux et pas toujours cohérentes.

En visitant le chantier pour la première fois avec mes collègues de la Municipalité, tant de surprises nous attendaient, derrière quelques murs sondés, que nous en avons été un peu...étourdis. Les opérations s'annonçaient délicates, il s'agissait de faire preuve d'inventivité à l'intérieur de cet édifice et trouver en particulier les spécialistes capables de maîtriser un savoir-faire pour ranimer fresques et voûtains. Je remercie ici tous les intervenants des services communaux et cantonaux qui se sont relayés à la tâche pour qu'aboutisse ce grand projet.

Deux années de chantier ne ménagèrent pas nos nerfs, mais quelle satisfaction, lorsque les échafaudages enlevés laissèrent place aux puissantes lignes de l'édifice, rendu à son rôle emblématique, sur la Place du Marché !

Avec la restauration de l'Ancienne Maison de Ville, où l'autorité cantonale a également trouvé une place en installant la Préfecture, le centre-ville d'Aigle retrouve sa vocation, offrant un lieu d'accueil pour les touristes, de rassemblement pour les piétons et les visiteurs, de culture pour tous les amateurs des beaux-arts, sans oublier le sympathique « Quart d'heure » pour déguster les crus des vignobles environnants.

Que notre Ancienne Maison de Ville, enfin restaurée, nous laisse deviner le nouveau profil que prendra notre Place du Marché : accueillante, conviviale, belle à voir et à vivre.

Frédéric Borloz,
syndic d'Aigle et conseiller national





**MESSAGE DE LA DIRECTION
DU PATRIMOINE DU CANTON
DE VAUD**

Quelque chose a changé dans le Chablais. Je ne sais si cela a été aussi évident pour les chablaisiennes et pour les chablaisiens que ça l'a été pour moi, mais depuis la fin de l'été 2018, ma mission de conservateur du patrimoine bâti s'est métamorphosée. Avec la restauration de l'Ancienne Maison de Ville d'Aigle, je profite d'un exemple de référence qui m'accompagne lors de tous mes déplacements, qui m'aide à convaincre, à rassurer parfois, mais surtout à inspirer. Du choix de la tuile au traitement de la charpente, de la restitution des décors de façade à l'évolution douce des aménagements intérieurs et à l'intelligence de la réaffectation, ce chantier fut exemplaire.

Maints éléments pourraient être cités, mais je n'en retiendrai qu'un seul : les planchers à voûtains. Il s'agit d'une construction faite de solives à la section faible, associées à des entrevous en plâtre. À l'ouverture du chantier, ils étaient dissimulés par d'innombrables revêtements de sols et des faux plafonds, lesquels, sans grand intérêt historique, furent déposés. Une fois dégagés de ces encombrants voisins, les planchers apparurent et produisirent un effet visuel saisissant : des allumettes balancées au-dessus du vide. La découverte effraya, au point de faire oublier quelque peu que depuis de nombreux siècles, ils supportaient des charges que les usagers, rendus inconscients par la dissimulation, n'hésitaient pas à leur imposer. Une fois dévoilés, ils furent jugés obsolètes et leurs vaillants états de service n'étaient plus rien face aux exigences normatives.

Heureusement, leur résistance en rencontra d'autres. Des actrices soucieuses et des acteurs soucieux de la conservation parvinrent, à force de persuasion, à les sauver. Ils reçurent certes une solide attelle en béton, mais ils sont toujours là pour témoigner de l'histoire de la Maison de Ville, pour mettre en valeur ses pièces de réception et d'exposition ou pour agrémenter la déambulation des visiteurs. Et leur survie ne vaut pas que pour elle-même, elle ouvre un nouvel avenir à tous les planchers à voûtains, si nombreux dans la région : s'ils ont été préservés à l'Ancienne Maison de Ville, ils peuvent l'être ailleurs. Pour cela, et pour tout le reste, des grands enjeux aux plus petits détails, je me permets d'affirmer que cette intervention est à marquer d'une croix blanche dans le grand livre de la conservation des monuments historiques vaudois.

Mais cette belle histoire n'est ni merveilleuse, ni magique. Elle ne s'est pas faite « par la grâce des cieux ». Le chantier de transformation et de restauration de l'Ancienne Maison de Ville d'Aigle est arrivé à son terme dans d'excellentes conditions grâce à la vaillance, au courage, à l'opiniâtreté, parfois, de mes collègues de la Commission de projet qui y ont cru et qui se sont dévoués à cette tâche, malgré les doutes. À ce titre, je souhaiterais saluer le travail et l'abnégation de Madame Sophie Blanc-Hutmacher, dont la direction des travaux et la précision n'ont pas encore trouvé d'équivalent sur aucun des chantiers que je n'ai jamais suivi ; de Madame Isabelle Rime, dont la conviction m'a rassuré à chaque instant que nous étions sur la bonne voie ; de Monsieur Antoine Graf, dont l'érudition et la maîtrise ont permis au chantier de garder le cap ; de Monsieur Bruno Déglise qui assura le suivi financier avec une grande acuité.

Mais l'effort fut également celui de la Municipalité, qui a porté ce projet à bout de bras depuis de nombreuses années, et le courage celui du Conseil communal, qui vota la dépense. Aux représentants de ces institutions, à mes collègues de la Commission de projet et à l'ensemble de la population aiglonne, j'adresse au nom de la Division monuments et sites de la Direction générale des immeubles et du patrimoine, mes félicitations et mes remerciements.

Nicolas Meier,
*conservateur des monuments et des sites,
direction générale des immeubles et du patrimoine,
division monuments et sites*



CHRONIQUE HISTORIQUE DE L'ANCIENNE MAISON DE VILLE D'AIGLE

Ce bâtiment significatif du patrimoine aiglon a connu plusieurs propriétaires et diverses affectations au cours de son histoire. L'édifice a fait l'objet de recherches historiques de l'historienne des monuments Michèle Grote.

La famille de Chevron pose la première pierre

Le site sur lequel s'élève celle qui deviendra la maison de ville a fait partie des possessions de la famille de Chevron, à l'époque où Aigle appartenait au comté de Savoie. Plusieurs membres de cette famille de la noblesse savoyarde ont joué un rôle important dans le Chablais et en Valais. Officier de l'évêque de Sion, dont il était vidomne, Pierre de Chevron prêle hommage au comte de Savoie en 1333 pour des biens qu'il possède à Aigle. Alors que la région est passée sous le contrôle de Berne, son descendant Nicolas de Chevron fait construire au début du 16^e siècle un bâtiment à l'emplacement de la future maison de ville. La toponymie locale conserve le souvenir de cette famille influente au travers de l'appellation En Chevron ou de la rue qui porte son nom.

La famille de Graffenried reconstruit

L'ancien gouverneur d'Aigle et exploitant des sources salées de Panex, Nicolas de Graffenried acquiert en 1541 le domaine de Chevron. La demeure, bâtie pour un usage privé, est reconstruite un siècle plus tard. La date de 1640, gravée au-dessus de la porte d'entrée, pourrait faire référence à ces travaux. Il subsiste divers éléments datables de cette époque, dont notamment l'escalier intérieur et plusieurs ouvertures. Le bâtiment reste jusqu'à la fin du 17^e siècle dans la famille de Graffenried, dont les dernières propriétaires donnent en 1697 à l'église de langue allemande du lieu deux coupes en argent doré. La Noble Bourgeoisie d'Aigle décide en 1698 d'acquérir le domaine, qui comprend non seulement la maison mais également plusieurs dépendances ainsi que des vignes. Elle ne parvient à ses fins qu'en 1700, au terme d'un procès avec les demoiselles de Graffenried, qui l'avaient entre temps vendue à un particulier malgré les négociations en cours.

Un bâtiment public

L'achat du bâtiment par la Bourgeoisie d'Aigle afin d'y établir la maison de ville lui confère une affectation publique. Des travaux intérieurs et extérieurs sont exécutés afin d'adapter le bâtiment à ses nouvelles fonctions. Outre sa vocation de siège des autorités bourgeoises, il est également un lieu de justice et d'hébergement.

La maison de ville nouvellement aménagée comporte notamment deux salles de réunion destinées aux autorités, appelées poêles en référence à l'appareil de chauffage dont elles disposaient. L'une d'elles, le poêle du conseil, est dotée en 1764 d'une précieuse pendule murale arborant au riche décor léguée par Marguerite Wurstemberger, fille du gouverneur bernois Jean François Wurstemberger. Elle est actuellement conservée dans la salle de la Municipalité de l'hôtel de ville.

Les autorités judiciaires siègent également à la maison de ville, qui est l'objet de dispositions pénales spécifiques. La huitième loi du *Code des loix des trois mandements de la plaine du Gouvernement d'Aigle* publié en 1772 par ordre de Leurs Excellences de Berne stipule en effet que « pendant que la justice siègera, celui qui se battroit sur la maison de ville, ou aux pas perdus, ou ailleurs dans la maison, sera amendable d'un ban de dix florins ; & si ce sont les deux parties qui soient en procès, elles seront toutes deux envoyées en prison ».

Les autorités bernoises accordent par ailleurs le droit d'exploiter une auberge, à l'enseigne de l'Aigle. Ainsi les voyageurs en séjour à Aigle peuvent-ils, dès le début du 18^e siècle, loger à la maison de ville.

Plusieurs campagnes de travaux sont menées au cours du 18^e siècle afin de rénover le bâtiment et d'améliorer son confort ou de l'adapter aux besoins. Ses fondations sont consolidées lors de transformations des caves, un petit bâtiment est construit en annexe pour abriter les archives, alors que la salle de réunion du conseil est transférée et réaménagée. Elle reçoit en 1775 un poêle en catelles de l'artisan veveysan Jean-Ulrich Küchly, qui en fournit également un pour l'hôtel de ville de Vevey. Un élégant escalier extérieur à double rampe est construit en 1793 contre la façade occidentale. La porte à laquelle il donne accès est surmontée de la date de sa réalisation, gravée en chiffre romain dans le calcaire de Saint-Triphon utilisé pour l'encadrement.

Loger à la Maison de ville

La maison de ville d'Aigle n'est pas la seule à abriter une auberge ; une telle complémentarité entre affectation institutionnelle et exploitation commerciale se retrouve en effet dans plusieurs localités vaudoises. L'établissement aiglon figure en 1805 dans le réputé *Manuel du voyageur en Suisse* de Johann Gottfried Ebel. Parmi les aubergistes de la maison de ville dont le nom nous est parvenu figure Jean Frantz, mentionné en 1832. Il était auparavant traiteur aux bains de L'Alliaz et s'installe en 1834 à Genève avant d'exploiter l'hôtel d'Angleterre à la rue de Bourg à Lausanne, où on peut se procurer du fromage des montagnes du district d'Aigle.

La maison de ville est l'objet de travaux permettant à son tenancier d'annoncer en 1839 une remise à neuf de l'établissement, comme en témoigne l'avis ci-dessous publié dans *Le Nouvelliste vaudois* du 27 août 1839.

L'HOTEL DE VILLE, A AIGLE,



placé dans une exposition très agréable, à l'embranchement de la vallée des Ormonts, et jouissant d'une superbe vue, vient d'être remis à neuf. — Il est actuellement dirigé par M. Chauvet-Bertholet, et on y trouve toujours, à des prix raisonnables, bonne table, un service prompt et propre, ainsi que des vins généreux et bien soignés.

Le Genevois David Dunant, oncle du fondateur de la Croix-Rouge Henry Dunant, mentionne dans son récit *Le touriste à Chamonix en 1853* les établissements hôteliers aiglons. Il précise que la Croix Blanche est le principal hôtel d'Aigle, que celui du Midi est également assez bon, et qu'« à défaut, on peut loger à l'Hôtel-de-Ville, mais ce n'est qu'un cabaret ».

La vente de la maison de ville

Les autorités communales et judiciaires quittent la maison de ville en 1834 pour rejoindre l'hôtel de justice aménagé dans un bâtiment annexe situé de l'autre côté de la place. La maison de ville est mise en vente aux enchères publiques par la Municipalité, après avoir envisagé sa transformation en école. La mise se déroule le samedi 29 avril 1854 dans l'une des salles du bâtiment. La vente comprend non seulement l'hôtel de ville avec son droit d'auberge, mais également des dépendances consistant en une grange, des écuries, une remise, une chambre à lessive, un bûcher et une place. L'ensemble est constitué de trois corps de bâtiments. L'Hôtel de Ville d'Aigle est acquis par Charles Perrottet, dont la famille possède et exploite l'Hôtel de Ville de Villeneuve.

Une vente plus modeste a lieu en 1881. Elle concerne « tout l'attirail du théâtre actuellement établi à la Maison de Ville à Aigle », selon l'annonce parue dans *La Revue* du 13 septembre. Il est précisé que ce petit théâtre « si bien disposé et décoré » et proposé à un prix excessivement bas conviendrait particulièrement à une société d'amateurs ou à un collège. Cette information d'apparence anecdotique met en lumière le fait que la maison de ville est également un lieu de divertissement, qui accueille dès le 18^e siècle des représentations théâtrales et des concerts.

Bien que les autorités communales ne soient plus propriétaires du bâtiment, elles continuent cependant à en faire usage, comme lors de la réception des membres de la section vaudoise de la Société d'utilité publique le 29 août 1860. Une collation et un vin d'honneur leur sont offerts par la Municipalité dans l'une des salles de l'hôtel de ville. L'établissement est exploité comme hôtel de second rang jusqu'à sa mise en vente en 1884.

Retour en mains communales

La Commune d'Aigle peine à fixer de manière définitive le siège de ses autorités. Alors que le Conseil communal se réunit depuis 1869 dans la grande salle du nouveau collège, la Municipalité décide de racheter la maison de ville vendue trente ans auparavant et d'en faire à nouveau le siège des autorités communales et judiciaires. Les travaux entrepris à cette occasion constituent un nouveau jalon dans l'histoire architecturale du bâtiment, qui perd sa fonction d'auberge. Ils sont réalisés sous la direction de l'architecte Jules-Marius Jaquerod, qui dirigera également les travaux de restauration du temple. La date de 1886 gravée au-dessus de la porte d'entrée fait référence à ses transformations.

La cave communale

En 1898, la Commune d'Aigle procède pour la première fois elle-même à l'encavage de la récolte de ses vignes, ainsi que l'ont décidé ses autorités. *Le Nouvelliste vaudois* du 16 décembre 1898 rapporte qu'environ huit mille litres sont « logés dans l'ancienne cave de la maison de ville aménagée ad hoc, réparée et meublée de treize beaux ovales, éclairée à l'électricité et dont l'entrée antique, murée, il y a quelque douze ans, a été rouverte ». Il précise que « cette cave est, en son genre, au dire des connaisseurs, un vrai bijou ». C'est en ces lieux que l'on procède à la dégustation précédant la mise aux enchères de la récolte, qui se déroule traditionnellement à la maison de ville. La cave communale accueille le général Ulrich Wille lors de son passage à Aigle le 3 mars 1915, tandis que le maréchal français Joseph Joffre y est reçu en 1920.

Un nouveau bâtiment administratif

La Municipalité d'Aigle envisage en 1955 une réfection intérieure de la maison de ville, ainsi qu'une transformation et une nouvelle répartition des espaces dans la perspective du déménagement du tribunal de district dans l'ancien hôtel de justice, transformé en école enfantine. Ces interventions sont présentées dans le cadre d'un préavis municipal ayant pour objet des travaux d'amélioration sur plusieurs bâtiments communaux. Le projet de rénovation de la maison de ville cède toutefois rapidement la place à la proposition de construire un nouveau bâtiment administratif, qui regrouperait services communaux et cantonaux et s'inscrirait dans le cadre du réaménagement général de la place du Marché. Les autorités communales organisent en 1956 un concours restreint, auquel sont conviés à participer quatre architectes. Le jury choisit le projet de l'architecte lausannois Eugène Calandra, qui décède en 1958. Il est mené à terme par Aloys Chappuis, qui avait également pris part au concours, ainsi que Michel-Robert Weber et Nicolas Petrovitch-Niegoch de l'Atelier des architectes associés (AAA). La maison de ville perd son affectation et son statut avec la construction du nouvel hôtel de ville, inauguré le 27 avril 1963. Elle fait désormais figure de vestige historique isolé dans un environnement urbanistique et architectural gagné à la modernité.

Une reconversion à livre ouvert

La réaffectation des locaux de l'ancienne maison de ville est précédée par plusieurs étapes de travaux de rénovation et de transformation entrepris dès 1963. Les anciennes salles de la Municipalité et du Tribunal sont transformées en salles de classe et une activité commerciale prend place au rez-de-chaussée. Le Conseil communal aiglon accepte en 1970 un crédit pour la réfection de la toiture et des façades de l'immeuble, tandis que le deuxième étage est aménagé et consolidé pour recevoir les quelques dix-milles livres de la future bibliothèque du Chablais. Celle-ci est constituée d'ouvrages acquis par le Rotary Club lors de la fermeture du Sanatorium universitaire de Leysin en 1969 et offerts à la Commune d'Aigle. La bibliothèque paroissiale ainsi que la bibliothèque enfantine emménagent au premier étage. Dévolue à la lecture, l'ancienne maison de ville devient une véritable maison du livre ; la bibliothèque du Chablais y est inaugurée le 12 décembre 1973.

Les aînés trouvent également leur place dans la vénérable demeure. La Commune met à disposition du Centre d'occupation pour les personnes du troisième âge (COTAGE) un espace au premier étage. Son ouverture a lieu le 9 janvier 1974. Diverses activités créatives et récréatives y sont proposées.

Il est décidé en 1987 d'effectuer des travaux afin d'aménager des chambres pour les officiers en service à Aigle.

Une classe relais de la fondation La Monneresse, offrant des prestations thérapeutiques, éducatives et d'enseignement spécialisé pour des enfants et adolescents en difficulté, est ouverte en 2002 dans les locaux précédemment occupés par la bibliothèque.

De la cave au caveau

La Municipalité d'Aigle envisage en 1980 de procéder à une réfection de la cave communale installée depuis 1898 au sous-sol du bâtiment, où se trouve également un carnotzet. Les travaux visent à améliorer les conditions de travail des vigneron·nes par la mise en place de deux pressoirs au rez-de-chaussée, utilisé pour l'embouteillage et le stockage. Après le refus du préavis municipal relatif à l'aménagement de la cave communale, il est décidé de transférer cette dernière dans les locaux plus spacieux de l'ancienne gendarmerie à la rue des Ormonts. Un tonneau en chêne de l'ancienne cave est offert à la commune de Bassersdorf, jumelée avec Aigle. Un caveau remplace la cave communale au sous-sol de l'ancienne maison de ville.

La renaissance

La Commune d'Aigle mandate en 2010 le bureau d'architecture Graf & Rouault pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la restauration et de la transformation de l'ancienne maison de ville. Une étude d'avant-projet partielle est produite en 2013. Le Conseil communal accepte en 2015 le préavis municipal relatif à la rénovation et à la réaffectation de l'ancienne maison de ville et vote le crédit de quatre millions sept cent mille francs nécessaire à la réalisation des travaux. La démolition des aménagements modernes révèle la valeur patrimoniale du bâtiment en mettant au jour des éléments historiques préservés. Mis à l'enquête l'année suivante, les travaux se déroulent entre 2017 et 2018. Ils nécessitent un crédit complémentaire de deux cent cinquante mille francs. La rénovation du bâtiment, reconnu en tant qu'objet d'intérêt régional dans le cadre du recensement architectural du Canton de Vaud, s'accompagne de son classement comme monument historique en 2017. Les affectations culturelles, touristiques et administratives reçues par l'ancienne maison de ville, au terme d'une revalorisation respectant sa substance architecturale, ouvrent un nouveau chapitre de la riche histoire de ce précieux témoin du patrimoine aiglon.

Christian Schülé,
historien

Remerciements à Madame Michèle Grote pour l'aimable mise à disposition du fruit de ses recherches.

Pour en savoir plus :

Michèle Grote, « Les maisons de ville du Bourg d'Aigle », dans Henri-Louis Guignard (dir.), *Aigle*, Association de l'Académie du Chablais, Aigle, 2019 (à paraître).



CAMPAGNE DE RESTAURATION ET TRANSFORMATION

Introduction

Le projet réalisé à l'Ancienne Maison de Ville d'Aigle appartient à la famille générique des restaurations. Précisons tout d'abord la signification de ce terme, et des autres actions usuelles qui s'appliquent dans un cadre patrimonial.

Le patrimoine est un bien que l'on tient par héritage de ses ascendants, et par extension ce qui est considéré comme un bien propre, une richesse. Le patrimoine est la matérialisation de la conscience historique d'une collectivité dans des lieux, édifices, objets, cultures.

La conservation d'un monument est l'ensemble des mesures culturelles, juridiques, politiques, prises pour assurer la perpétuation de son « identité » (ce qui le rend reconnaissable) dans le temps avec toute sa substance et ses composantes historiques.

La restauration d'un monument est l'ensemble des actions pratiques, constructives ou techniques conduites dans le but de permettre non seulement sa conservation, mais aussi sa mise en valeur et son adaptation à des usages contemporains, dans les limites de la préservation de son identité. La restauration ne doit pas être confondue avec la rénovation qui est une opération de remise à neuf, souvent par l'effacement de toute trace ancienne.

Enfin, la réhabilitation d'un monument consiste à lui redonner une pleine fonction sociale dans la cité.

Comme on le verra plus loin, la « restauration » de l'Ancienne Maison de Ville d'Aigle procède de ces différentes actions, avec des composantes de conservation, de restauration et de réhabilitation.

Vue sud-ouest.



L'analyse

Pour l'architecte, entreprendre la restauration d'un bâtiment patrimonial implique tout d'abord de comprendre son évolution au cours du temps. L'article "Chronique historique de l'ancienne Maison de Ville d'Aigle" décrit la riche histoire de l'Ancienne Maison de Ville, qui a vécu de multiples chantiers au fil du temps, pour l'adapter à ses différents usages: habitation, auberge, cave à vin, commerce, administration, hébergement, etc.

Chacune de ces interventions a été faite dans l'esprit de l'époque, mais sans idée de respecter l'époque précédente, ni de chercher à la comprendre. Cette approche utilitaire et aveugle s'apparente au jeu du « cadavre exquis », où le joueur suivant ignore ce que le joueur précédent a ajouté à l'oeuvre commune.

En raison de cette transformation à l'aveugle, les traces et vestiges de ces cinq siècles d'histoire étaient présents dans le bâtiment, mais très peu perceptibles car considérablement masqués par des ajouts récents, notamment au cours du XXe siècle, riche en chantiers invasifs.

Dans un premier temps, au tout début des études, le bâtiment était en fonction. La première analyse fut donc uniquement visuelle. Par l'observation et l'expérience, il est possible de deviner, tout au moins en partie, ce qui pourrait se cacher derrière les surfaces visibles.

Ces premières intuitions ont pu être complétées par une campagne de sondages ponctuels dans les locaux occupés. Divers sondages ont été effectués dans les faux-plafonds, permettant une observation des dalles par l'ingénieur civil et le spécialiste des bois. C'est sur ces bases modestes que l'avant-projet fut développé, autour de la mise en place d'une lecture critique du bâtiment. Cette lecture critique a impliqué un jugement de principe sur ce qui était à conserver et ce qui pouvait être démoli, essentiellement les ajouts récents.

Dans un deuxième temps, une fois l'avant-projet de restauration adopté, une campagne de démolitions préalables a été menée. Pour ce faire, le bâtiment a été désaffecté. Un patient démontage des ajouts récents et à démolir a été effectué: faux-plafonds, doublages, sols, installations techniques. Ces travaux ont été réalisés sous étroite surveillance de l'architecte, de l'ingénieur civil et de l'archéologue. Les démolitions du second oeuvre ont été modulées en fonction de la sécurité statique des structures, notamment en ce qui concernait les dalles.

Cette opération de déshabillage de l'Ancienne Maison de Ville a révélé les riches vestiges du passé à conserver. Mais le résultat de ces travaux a aussi permis d'établir un point de départ précis pour le projet, le socle sur lequel créer. Les trouvailles effectuées lors de la phase d'analyse ont justifié le classement du bâtiment en tant que monument historique.

Le programme

Parallèlement à ce processus d'analyse, la Commune s'interrogeait sur un programme d'utilisation des locaux pertinent pour l'Ancienne Maison de Ville.

Dès le départ, les intentions de la Municipalité étaient claires: les affectations futures du bâtiment devaient être publiques, et s'insérer dans les efforts fournis en vue de dynamiser le centre-ville et promouvoir la culture.

De nombreuses hypothèses ont été testées durant une très longue phase de recherche de partis. Lors de ces études, une constante était la mise en valeur de la liaison entre le bâtiment et la place du Marché par l'entremise des anciennes surfaces commerciales du rez-de-chaussée.

Les programmes envisagés et testés étaient bien sûr également liés aux recherches par la Municipalité des acteurs susceptibles d'utiliser et animer les différents espaces, en phase avec l'objectif principal d'affectation qu'elle avait fixé.

Ce long processus a finalement abouti au programme suivant:

- Sous-sol: le caveau communal et son office, ainsi qu'un carnotzet.
- Rez-de-chaussée: l'Office du Tourisme, un espace de promotion des produits locaux, un espace d'exposition temporaire et un bureau.
- 1er étage: un espace d'exposition, en relation avec le rez-de-chaussée.
- 2ème étage: les bureaux de la Préfecture.
- Combles: une salle de conférence pour la Commune et le public.

Les partenaires de la Commune pour l'exploitation du bâtiment sont l'Office du Tourisme (ATALC), le groupement des vigneron (GPVA) et la Préfecture.

Espace d'exposition.



Le projet

Le projet de restauration est en fait la synthèse entre le bâtiment et le programme.

Point de départ du projet, les éléments à conserver étaient autant de contraintes dans le sens positif du terme, avec lesquelles l'architecte a joué sa partition.

La distribution

Le premier problème à résoudre, et l'un des plus importants, était la question de l'accès aux personnes à mobilité réduite. Compte tenu du programme public, la création d'un ascenseur était indispensable. Mais il se trouve que le niveau du rez-de-chaussée d'origine du bâtiment se situe à environ 1.20 mètre au-dessus du niveau de la place, avec une seule exception: les anciennes surfaces commerciales au sud, abaissées au XIXe siècle. D'autre part, le positionnement en plan de l'ascenseur devait être proche de l'escalier, pour atteindre une cohérence dans la distribution.

La réponse du projet à ce délicat problème a été de créer un nouveau hall d'entrée public à l'est du rez-de-chaussée, en abaissant localement le niveau du sol à celui existant sous les arcades. Une nouvelle porte d'entrée a été percée dans la façade, permettant ainsi un accès aisé à l'ascenseur. Le positionnement précis de l'ascenseur a fait l'objet de longs réglages. Le percement vertical impliquait des sacrifices par rapport aux structures anciennes. Un optimum a finalement été trouvé entre l'importance des démolitions et l'intégration de la cage aux espaces de halls, et sans émergence en toiture. Le résultat final est un ascenseur qui dessert tous les niveaux, y compris le caveau.

Espace de dégagement.



Les dalles

L'autre grand défi de ce projet était celui de la mise aux normes. En ce XXI^e siècle, notre société a évolué en direction de normes tendant au risque zéro. Ces divers standards, aussi souhaitables qu'ils soient, sont souvent difficilement compatibles avec un bâtiment de cinq siècles. Dans ce domaine, les dalles d'étage posaient des questions particulièrement difficiles à résoudre.

Plusieurs types de dalles ont été utilisés dans l'Ancienne Maison de Ville. On y trouve quelques solivages et planchers bois dans les zones refaites tardivement. Mais les deux types dominants remontant aux XVI^e et XVII^e siècles sont des dalles à voutains en plâtre, particulières à la région. Le type le plus répandu est composé de solives délar-dées en partie supérieure et d'entrevoûs en plâtre massif coffré en forme de voûtains. L'entre-axe des solives est de l'ordre de 60 cm. L'autre type, plus archaïque, est composé de larges solives de sections trapézoïdales et d'entrevoûs en plâtre coffré à plat. Bois et plâtre représentent dans ce cas chacun la moitié de la surface. Des vestiges de décors peints étaient visibles à de nombreux endroits sur les voutains en plâtre, témoins d'un décor à filet.

Telles quelles, ces dalles anciennes étaient incompatibles avec les normes statiques, sismiques et les normes incendie d'aujourd'hui. La solution la plus évidente, consistant à vider le bâtiment et reconstruire les dalles a évidemment été écartée pour des raisons patrimoniales. Il a fallu trouver des solutions pour conserver les anciennes dalles. Ce résultat a été atteint en les doublant par le dessus avec du béton armé. Ces nouvelles dalles ont été liées aux façades, permettant d'améliorer le comportement sismique de la structure. Les anciennes dalles ont servi de coffrage aux nouvelles, moyennant un étayage temporaire approprié. Les anciennes solives ont été liées au ferrailage par des vis, permettant même un travail en dalle mixte localement. Les voûtains en plâtre ont été séparés du nouveau béton par une couche d'isolant, afin d'éviter de les faire travailler statiquement. Cette couche d'isolant a été modulée en épaisseur pour compenser les flèches très importantes dans certaines salles, et éviter ainsi d'alourdir l'ensemble par du béton inutile. L'ensemble statique se présente donc comme des dalles nervurées béton - bois, avec fermeture entre les nervures par les voûtains en plâtre.

Les épaisseurs de béton ont été modulées en fonction des diverses normes: statique ou incendie. Cette approche a permis non seulement la conservation de la matière d'origine, mais aussi d'éviter dans une large mesure des faux-plafonds coupe feu, permettant de laisser visibles les plafonds d'origine.

Les anciennes dalles à voûtains ont été sauvegardées et ont servi de coffrage aux nouvelles dalles en béton.





Nouvel escalier en béton teinté et sablé.